Comment retirer son diplôme ?

Vous avez la possibilité de vous déplacer

Vous devrez vous présenter à l’accueil de la scolarité concernée muni(e) de votre pièce d’identité en cours de validité et de votre attestation de succès originale (copie non recevable).
En cas de perte de votre attestation de succès originale, vous devrez fournir une déclaration de perte sur l’honneur.

Vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer

- Vous pouvez demander l’envoi de votre diplôme. La demande doit être faite auprès de la scolarité concernée par courrier(https://ecole.opgc.uca.fr/medias/fichier/demande-envoi-diplome_1552485813021-pdf?ID_FICHE=63040&INLINE=FALSE) et accompagnée de la copie d’une pièce d’identité en cours de validité, d'une enveloppe A4 libellée à votre adresse et d’une vignette postale d’un montant correspondant au tarif d'un envoi en recommandé avec accusé de réception pour 100 grammes.
- Une personne peut le retirer à votre place sur présentation de sa pièce d’identité en cours de validité, d’une lettre de procuration(https://ecole.opgc.uca.fr/medias/fichier/procuration-diplome_1549543040591-pdf?ID_FICHE=63040&INLINE=FALSE) signée de votre main accompagnée de la copie de votre pièce d’identité en cours de validité.

Vous résidez à l'étranger

Vous devez compléter le formulaire de demande(https://ecole.opgc.uca.fr/medias/fichier/demande-envoi-diplome-etranger_1552485695172-pdf?ID_FICHE=63040&INLINE=FALSE) et nous le retourner avec la copie d'une pièce d'identité en cours de validité, d'une enveloppe A4 libellée à votre adresse et d'une vignette postale d'un montant correspondant à un envoi recommandé avec accusé de réception pour 100 grammes ou coupon-réponse international.
L'Ambassade de France de votre pays de résidence, vous contactera pour vous avertir de son arrivée et des modalités pour venir le retirer.

Vous avez perdu votre diplôme

En cas de perte, de vol ou de destruction, de votre diplôme, vous pouvez en demander un duplicata.
Vous devez nous adresser le formulaire de déclaration de perte(https://ecole.opgc.uca.fr/medias/fichier/declaration-perte-demande-duplicata-diplome_1601296817321-pdf?ID_FICHE=63040&INLINE=FALSE) dûment complété, accompagné de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité, d'une enveloppe A4 libellée à votre adresse et d'une vignette postale d'un montant correspondant au tarif d'un envoi en recommandé avec accusé de réception pour 100 grammes.

Supplément Au Diplôme

Le supplément su diplôme peut être délivré sur demande de l'étudiant.

Services à contacter

Scolarité L1(mailto:scola%2Elicence%2Epac%40uca%2Efr?Subject=&body=)

04 73 40 70 07

Scolarité L2-L3(mailto:scola%2Elicence%2Epac%40uca%2Efr?Subject=&body=)

04 73 40 70 09

Scolarité LP(mailto:scola%2Elicence%2Epac%40uca%2Efr?Subject=&body=)

04 73 40 54 98

Scolarité M1-M2(mailto:scola%2Emaster%2Epac%40uca%2Efr?Subject=&body=)

04 73 40 70 13

Université Clermont Auvergne

Pôle Administratif Cézeaux

1 place Vasarely

CS 60026 - TSA 60026

63178 Aubière cedex

https://ecole.opgc.uca.fr/scolarite/je-gere-ma-scolarite/je-souhaite-recuperer-mon-diplome(https://ecole.opgc.uca.fr/scolarite/je-gere-ma-scolarite/je-souhaite-recuperer-mon-diplome)